



# Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

agrée par le Ministère de la jeunesse et des Sports

## Ligue Rhône-Alpes

### Comité Départemental de l'Isère

Maison Départementale des Sports 7, rue de l'Industrie 38320 EYBENS Cédex

Tél et Fax : 04.76.42.38.63

## REGLEMENT DU QUALIFICATIF AU MINI BOL D'OR

### **Article 1 :**

Les équipes doivent être composées de 3 joueuses séniors ou juniors licenciées dans le comité de l'Isère. Une seule joueuse étrangère (hors C.E.) est autorisée dans l'équipe.

### **Article 2 :**

Pour toute la compétition les joueuses devront porter une tenue haute homogène avec manche au moins courtes cachant les épaules, des chaussures fermées, des pantalons au-dessous du genou. Le jury sera habilité à juger de la validité des tenues des équipes. Toute équipe qui refuserait de se plier à ces règles sera exclue de la compétition.

### **Article 3 :**

Le qualificatif se déroule deux journées distinctes (samedi et dimanche du même week-end): la première journée sert à qualifier les 12 équipes qui continueront la compétition le dimanche suivant.

la deuxième journée sert à qualifier les 3 équipes qui représenteront le CD 38 au Mini Bol d'Or de la Ligue Rhône-Alpes.

### **Article 4 :**

Les équipes doivent être présentes à 7h45 pour le tirage. Les parties des deux journées qualificatives débuteront à 8 heures précises, pause déjeuner à 12 heures et reprise de la compétition à 14 heures précises et se terminera vers 18 heures.

### **Article 5 :**

Le planning des rencontres est effectué à l'avance en affectant un numéro pour la 1ere journée qualificative ou une lettre pour la 2eme journée à chaque équipe. Les numéros (ou lettres) sont mis sous enveloppes cachetées puis mélangées. Chaque équipe sera enregistrée sous le numéro (ou la lettre) contenu dans l'enveloppe qu'elle a tirée au sort. Le tirage est intégral (pas de « protection club »).

### **Article 6 :**

Si une équipe inscrite ne se présente pas, le tirage sera maintenu et ses adversaires auront partie gagnée sur le score de 13 à 0 ;

Si une équipe abandonne en cours de partie ou si elle est exclue de la compétition elle marque 0 point et se trouve rétrogradé en dernière position du classement. L'équipe adverse marque 3 points et le score enregistré est de 13 à 7.

### **Article 7 : déroulement**

Première journée : (dans un boudrome de 16 jeux)

Si le nombre d'équipes est pair jusqu'à 32 : toutes les équipes feront 10 parties

Si le nombre d'équipes est impair mais inférieur à 32 ou compris entre 33 et 40 : Chaque équipe jouera 8 parties et sera exemptée sur 2 parties.

A l'issue des 8 ou 10 parties le classement des équipes est fait. Les équipes classées de 1 à 12 sont qualifiées pour la phase 2.

Dans le cas où le nombre d'équipes inscrites est supérieur à 40, le qualificatif se jouera dans deux boudromes rapprochés géographiquement. La Commission Féminine procédera au tirage au sort de la répartition des équipes dans les deux boudromes de manière que le nombre d'équipes soit identique. Sur chaque site, le déroulement de la compétition sera exécuté comme expliqué ci-dessus, sauf que les équipes classées de 1 à 6 sont qualifiées pour la 2eme journée.